

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 19/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

- 8 NOV. 2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt six octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Amandine MORENO, M. Jean-Michel BALLARIN, M. Mohammed EL HABCHI.

Étaient absents excusés : M. Claude ESCLOUPIER, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Stéphane PEILLE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE, M. Denis DEZARNAUD.

Procurations : Mme Brigitte MARSEILLE en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Stéphane PEILLE en faveur de M. Mohammed EL HABCHI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-093**

Domaine : 7.3 - Emprunts

OBJET : COMMUNE QUILLAN : Attribution d'un emprunt pour le financement d'un château d'eau.

Vu la délibération n° 2021-133 en date du 15 décembre 2021 par laquelle le conseil municipal a approuvé la création d'un château d'eau au lieu-dit pont de la Jirette afin d'alimenter un nouveau lotissement ;

Vu la délibération n°2022-076 en date du 7 juin 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé le plan de financement et l'autorisation d'emprunt pour la création d'un château d'eau ;

Pour rappel, le montant total des travaux s'élève à :

- 381 222.07€ concernant les travaux.
- Maitrise d'œuvre pour un montant de 6.50% du montant des travaux soit 24 779.43€.
-

Considérant que la Commune envisage de financer les travaux par un prêt à taux fixe ;

Considérant que la Commune a lancé une consultation en date du 21 juillet 2022 et que celle-ci s'est conclue le 25 août 2022, auprès de 3 banques locales, Crédit Agricole du Languedoc, Caisse d'Épargne du LR, et la Banque Postale dont les propositions sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	CA	CELR	La BP	CA	CELR	La BP	CA	CELR	La BP
MONTANT	300 000€	300 000€	300 000€	300 000€	300 000€	300 000€	300 000€	300 000€	300 000€
DUREE	20 ANS	20 ANS	20 ANS	25 ANS	25 ANS	25 ANS	30 ANS	30 ANS	30 ANS
TAUX	3.68%	30.01%	2.85%	3.71%	/	2.85%	3.71%	/	2.90%
ANNUITES	25 695.00	21 016.83	19 730.92	22 851.75	/	16 819.36	20 898.13	/	15 006.96
FRAIS DE DOSSIER	450.00	300.00		450.00	/	/	450.00	/	/

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

- 1- De retenir l'offre bancaire formulée par la Banque Postale au taux fixe de 2.90% sur 30 ans et échéance trimestrielle.
- 2- D'imputer la recette en section d'investissement du Budget Primitif SPIC de l'eau 2022.
- 3- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

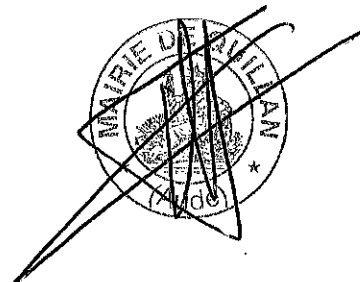
Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CASTEL



2022-093**Identifiant FAST :** ASCL_2_2022-11-08T09-20-29.00 (MI240958704)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20221108-2022-093-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** COMMUNE QUILLAN : Adoption d'un emprunt pour le financement d'un château d'eau.**Date de décision :** Nov 8, 2022 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.3. Emprunts**Acte :** [MA-DEL-2022-093.PDF](#)

Préparé	Date 08/11/22 à 09:20
Transmis	Date 08/11/22 à 09:20
Accusé de réception	Date 08/11/22 à 09:26

Par <u>ROUJOU Carole</u>
Par <u>ROUJOU Carole</u>